

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 17 février 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme COLLINS Alexandra
Mme FLAMMIA Gabrielle
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. PFEIFFER Pablo
M. POTVIN Thierry
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie
Mme GARCIA Sarah
M. FERRILLO Maximilien

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano
M. SAUVAGNAT Pierre

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme RAKOTOMALALA Thaïs, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Eclairage nocturne, courriers d'un collectif d'habitants et de M. Gisler
 - b) Courrier FC Collex-Bossy remerciement terrain synthétique
3. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 1/2026 au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr 997'644.04 TTC pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin
6. Résolution 1/2026 concernant le bilan effectué suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public voté en novembre 2024
7. Propositions individuelles et questions

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. KENDE Michael, M. VERARDI Tiziano, M. SAUVAGNAT Pierre et M. STEIMER Didiersont excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Mme NOLL, aux pages 54 et 58 du procès-verbal du 16 décembre 2025, demande deux corrections : d'une part, que la mention « nouvel employé communal » soit remplacée par « nouvelle employée communale », afin de refléter correctement qu'il s'agit d'une femme ; d'autre part, concernant son intervention relative au terrain synthétique, que soit précisé son souhait d'éviter les arrosages intempestifs, notamment ceux effectués après une journée de pluie, qu'elle estime inappropriés.

Constatant l'absence d'autres observations sur le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 10 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 8 voix pour, aucune voix contre et deux abstentions, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 16 décembre 2025.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme MOTA informe le conseil de la réception de deux courriers relatifs à la sélection du gérant de la buvette du stade. Elle précise que ces courriers ne seront pas lus en séance, la compétence en matière de choix du gérant relevant du GISMB et non du conseil.

- a) Eclairage nocturne, courriers d'un collectif d'habitants et de M. Gisler
-

Les courriers, lus par la Secrétaire, sont reproduits ci-dessous dans leur intégralité.

« Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
En date du 5 novembre 2024, le Conseil municipal de Collex-Bossy a accepté la résolution citée en titre.
Nous comprenons très bien les raisons de cette décision qui s'inscrit dans une politique cantonale de sobriété énergétique et qui vise à réduire l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement en matière de biodiversité.
Toutefois nous pensons que le niveau de sécurité qui en découle n'est pas acceptable pour les habitants de la commune.
Sur la route de Vireloup par exemple, les trottoirs étant peu éclairés, enfants et adultes ressentent un sentiment d'insécurité. Les enfants à la fin des activités extra-scolaires se retrouvent à certains endroits dans l'obscurité. Quant aux promeneurs ils risquent de chuter sur le trottoir et ils sont peu visibles pour les automobilistes.
La sécurité étant primordiale, nous demandons, qu'au terme de la période d'essai de l'extinction des luminaires sur certains tronçons de nos villages, l'éclairage nocturne soit rétabli et étendu au moins jusqu'à 23 heures surtout dans les zones de passage.
Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre requête et dans l'attente de vos nouvelles, vous présentons, Madame la Présidente du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Patricia Mazzini
Signatures en annexe

Demande complémentaire aux commissions territoire et sécurité
Au vu des remarques émises par plusieurs signataires, serait-il possible d'obtenir un rendez-vous avec l'une ou l'autre des présidentes ou un membre des dites commissions ?

Amicalement
Patricia Mazzini »

« Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Je me permets de vous écrire au sujet de la route de l'Etraz, qui traverse le village de Collex, et dont la configuration actuelle soulève d'importantes préoccupations en matière de sécurité, en particulier pour les piétons et les enfants.
Cette route est étroite et le croisement entre véhicules y est difficile. Afin de faciliter ces croisements, les trottoirs ont été rabaissés pour permettre aux véhicules de s'y rabattre ponctuellement. Or, dans les faits, de nombreux usagers circulent sur ces trottoirs à une vitesse inadaptée, comparable à celle pratiquée sur la chaussée.
Il m'est personnellement arrivé, alors que j'emmenais mes filles à l'école, de me retrouver face à un véhicule arrivant sur le trottoir à une vitesse excessive. J'ai alors craint que le conducteur ne nous ait pas vus et j'ai ressenti une réelle inquiétude pour la sécurité de mes enfants et la mienne.
Cette situation est d'autant plus préoccupante depuis la décision d'éteindre l'éclairage public, plongeant certaines rues du village dans une obscurité quasi totale. À mon sens, cette mesure est disproportionnée et va à l'encontre de la sécurité à laquelle ont droit les enfants, notamment lors des trajets scolaires ou du retour d'activités extrascolaires. La sécurité devrait, selon moi, primer sur l'hypothétique économie énergétique liée à ces extinctions.

Dans une optique constructive, je me permets de soumettre les propositions suivantes :

- Afin d'empêcher la circulation des véhicules motorisés sur les trottoirs, l'installation de potelets espacés d'environ 15 mètres à la limite entre la chaussée et le trottoir pourrait être envisagée. Cette solution permettrait aux véhicules, en cas de croisement, d'empiéter de manière temporaire et de s'arrêter sur le trottoir. Les potelets empêcheraient ainsi tout usage du trottoir comme voie de circulation, tout en préservant la possibilité de croisement. Cette mesure nécessite peu de travaux, est simple à mettre en œuvre et est déjà largement utilisée dans de nombreux villages du canton de Vaud.

- Concernant l'éclairage public, il me semblerait indispensable de rétablir un éclairage à 100 % au minimum jusqu'au passage du dernier bus TPG. A défaut, des systèmes d'éclairage à détecteur de mouvement

pourraient être installés : ils garantissent un éclairage réduit lorsque la rue est déserte et augmentent automatiquement l'intensité au passage d'un piéton ou d'un véhicule, conciliant ainsi sécurité et sobriété énergétique.

Au risque de me répéter, je suis convaincu que la priorité doit être donnée à la sécurité des habitants, et plus particulièrement à celle des enfants.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces remarques et reste à disposition pour toute discussion ou précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Gisler Philippe »

Mme MOTA indique que les deux courriers ont déjà été examinés en commission des infrastructures, s'agissant de questions relatives à la circulation routière. Elle précise par ailleurs que la question de l'éclairage public a fait l'objet d'une séance conjointe des commissions sécurité et territoire.

b) Courrier FC Collex-Bossy remerciement terrain synthétique

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Au nom du FC Collex-Bossy, je tiens à vous adresser nos sincères remerciements pour votre vote favorable en faveur du projet de terrain synthétique au Stade Marc Burdet.

Nous sommes pleinement conscients de l'investissement conséquent que représente une telle infrastructure pour la commune, et c'est précisément pour cela que votre décision prend, à nos yeux, une valeur toute particulière. Elle témoigne d'une volonté forte d'accompagner les besoins concrets de notre jeunesse, de nos joueuses et joueurs, et plus largement de l'ensemble du tissu associatif local.

Ce terrain répondra de manière durable aux défis croissants que rencontre notre club : des effectifs en constante progression, des plages d'entraînement saturées, des interruptions fréquentes dues aux intempéries, et la volonté de proposer une pratique du football encadrée, inclusive et accessible à toutes et tous.

Nous avons également noté que le sujet du développement du football féminin a été soulevé lors des débats. Bien que ce point n'ait pas de lien direct avec la question du terrain synthétique, il constitue un axe de développement stratégique que nous partageons entièrement. La création de meilleures infrastructures ne pourra que faciliter cette dynamique que nous souhaitons encourager et structurer dans les années à venir.

Enfin, permettez-moi de souligner la fierté ressentie par notre comité, nos éducateurs, nos bénévoles et nos membres de se savoir entendus et soutenus. Votre vote ne valide pas seulement un projet d'infrastructure : il reconnaît les efforts constants de terrain, les heures d'engagement invisible, et la mission sociale que remplit un club comme le nôtre dans le quotidien des communes partenaires du Groupement Intercommunal

En vous renouvelant nos remerciements les plus chaleureux, nous vous souhaitons, à vous ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour la fin d'année. Que cette période soit empreinte de sérénité, de santé et de réussite dans vos projets à venir.

FC Collex-Bossy

Mehdi Derouazi
Président »

Mme MOTA indique que l'exécutif assurera le suivi.

3. Communications du conseil administratif

M. MUNOZ demande s'il y a des questions concernant le document Excel des autorisations de construire qui se trouve sur CMNet.

Il n'y a pas de questions relatives à ces autorisations de construire.

Il communique ensuite trois informations. Concernant le terrain synthétique, il informe que le délai référendaire est échu et que la phase de mise en soumission (appel d'offres) a été lancée. Les représentants du conseil consultatif seront informés de l'avancement du dossier. S'agissant de la laiterie de Bossy, il indique que le dossier avance selon le calendrier ordinaire et que l'objectif d'une autorisation de construire en juin 2026 reste d'actualité. Enfin, il rappelle qu'une séance publique relative au dossier des Houchettes se tiendra le 11 mars 2026 à 19h00 à la salle communale. Les conseillers municipaux sont invités à être présents afin d'apporter des éléments de réponse à la population qui souhaiterait poser des questions.

Mme MALHERBE n'a pas d'informations supplémentaires à communiquer pour le moment ; elle complètera lors des rapports de commission.

M. CHAHLAOUI n'a pas d'informations à transmettre à ce stade.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission Finances et administration

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

M. POTVIN indique qu'en l'absence du président, il a eu l'honneur de présider la séance du 10 février dernier de la commission des finances et de l'administration, laquelle était exclusivement consacrée à l'examen de la délibération sur laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer ce soir et qui concerne un complément d'investissement pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin. Il précise que les dernières factures liées aux travaux ont été reçues en décembre 2025 et ont toutes été payées. Il s'agit désormais de procéder à une « régularisation administrative », selon les termes employés par M. le Maire. Le dépassement de budget, en tenant compte des subventions reçues de l'État, se limite à 5,2 % du montant initial. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, les principaux dépassements concernent notamment l'aménagement d'une salle de jeux, qui ne figurait pas dans le projet initial, ainsi que des travaux de maçonnerie et de charpente qui n'avaient pas été anticipés, entre autres éléments. Au terme de ses discussions, la commission a donné, à l'unanimité, un préavis favorable à l'adoption du projet de délibération.

4.2 Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Mme NOLL rapporte que, lors de la séance du 5 janvier 2026, la commission a examiné la demande de Mme Constantin visant le déclassement d'une parcelle agricole située le long de la route de Collex. La commission s'est unanimement opposée à ce déclassement, invoquant la protection des surfaces d'assolement (SDA), le plan directeur communal et la volonté de préserver le caractère rural de la commune. La commission a envisagé la possibilité d'une résolution communale ou d'un moratoire sur les déclassements afin de clarifier la position de la commune. Lors de la séance du 2 février 2026, cette position a été confirmée et il a été demandé à l'administration de répondre à la requérante que la commission n'entrait pas en matière, conformément à la tendance cantonale de préservation des zones agricoles, confirmée par la directrice d'AgriGenève reçue ce jour-là.

La commission a également abordé la problématique du manque de respect des terres agricoles (passages dans les champs, chiens en liberté). Une campagne de sensibilisation sera développée, notamment au printemps. La directrice d'AgriGenève a présenté les enjeux économiques et environnementaux du secteur agricole. Des actions de communication et de sensibilisation, éventuellement dans le cadre d'E'Collex-Bossy, sont envisagées afin de renforcer le lien entre la population et l'agriculture locale.

Enfin, la commission a traité la question des luminaires publics à la suite de la période test et des courriers reçus. Une séance conjointe avec la commission sécurité a eu lieu le 26 janvier. Il a été convenu de lancer une étude du réseau communal et des technologies existantes (lampadaires intelligents, détecteurs), ainsi qu'une campagne « voir et être vu » lors du changement d'horaire en octobre. Un audit global de l'éclairage et de la pollution lumineuse, estimé à environ CHF 7'500.–, pourrait être réalisé afin de proposer des solutions adaptées.

4.3 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Point de situation – bruit et analyse acoustique : En présence de M. MUNOZ, Mme ROSET a présenté un résumé de la problématique. La commission a longuement échangé sur la question du bruit. Il ressort que le bâtiment est conforme aux normes légales selon les études acoustiques. Un limiteur de bruit est installé et, lors de manifestations autorisées, le niveau sonore peut légalement atteindre environ 93 dB. Malgré cela, les plaintes des riverains persistent et la perception du bruit varie selon les personnes et selon qu'elles participent ou non aux événements. La commission a exprimé des réserves quant à l'étude acoustique réalisée, fondée principalement sur des modélisations et non sur des mesures réelles. Elle a décidé de mandater une étude complémentaire avec l'installation de trois micros enregistreurs pendant deux mois (mai-juin), dont l'emplacement sera défini avec les riverains, afin d'obtenir des données mesurées.

Procédure avec la Cour des comptes : Aucune nouvelle n'a été communiquée à ce jour.

Délibération – crédit complémentaire pour la rénovation : Le dépassement d'environ CHF 459'000.– (env. 5 %) est jugé acceptable. La commission a salué la clarté de l'exposé des motifs et a donné un préavis positif à l'unanimité.

Cuisine : À la suite d'un contrôle du SCAV, certains manquements ont été signalés. Les adaptations nécessaires sont à la charge du locataire.

Sondage après deux ans d'exploitation : La commission souhaite lancer un sondage auprès des habitants afin d'évaluer la perception globale de la réalisation. Celui-ci sera confié à un tiers externe afin de garantir la neutralité. Afin d'encourager la participation, il est proposé d'offrir quatre bons cadeaux valables dans les restaurants de la commune.

Pompe à chaleur : Une procédure d'avis de défaut est en cours contre l'entreprise et le fabricant. Des tests complémentaires seront réalisés au printemps.

Mise à ban des parkings : Compte tenu de l'heure avancée lors de la séance du 16 février et de la complexité des offres reçues, l'examen détaillé a été reporté à la prochaine séance afin de garantir une analyse approfondie. En janvier, la commission avait salué la notice de stationnement transmise par la Rôtisserie aux clients privatisant les lieux et évoqué l'affectation d'un collaborateur pour orienter les véhicules lors d'événements privés. Un courrier en ce sens a été adressé par la régie à Voisins SA ; aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Incivilités : En janvier, la commission a examiné le fichier Excel recensant les incivilités signalées par les riverains. Les principaux problèmes concernent le stationnement, le bruit et les livraisons. Faute de temps, ce point n'a pas pu être repris lors de la dernière séance. Le fichier mis à jour sera transmis aux membres.

4.4 Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de Mme Nathalie Lalonde Pataki, vice-présidente)

Il est indiqué que le règlement du cimetière est presque terminé.

Concernant le réaménagement de la route d'Ornex, le dossier avance et une séance publique, ouverte à l'ensemble de la population, est envisagée. La commission a également discuté de la barrière de Bossy, située près de la douane de Versonnex. Il a été décidé de solliciter de nouvelles offres afin d'évaluer les coûts d'une éventuelle barrière active entre 5h30 et 7h00 le matin, ainsi que le soir. Des offres seront donc demandées afin d'obtenir des estimations précises. Enfin, le chantier de la place de jeux à Bossy devrait débuter au printemps et s'achever durant l'été.

M. FERRILLO indique que la place de jeux et la zone de rencontre à Bossy avaient suscité des dissensions au sein du Conseil municipal l'an dernier. Collex-Bossy Avenir demande officiellement la convocation d'une commission élargie afin de discuter du projet proposant notamment une limitation de vitesse. Nous sommes dans l'attente d'une réponse dans un délai raisonnable.

M. PESENTI souligne l'importance du dossier de la barrière. Il estime qu'une barrière pourrait suffire, car les véhicules peuvent faire demi-tour et que l'Exécutif doit travailler activement sur cette problématique, le trafic matinal devenant préoccupant. Il demande si des démarches ont été entreprises concernant un radar à l'entrée de Bossy.

Mme LALONDE PATAKI répond que la question a été évoquée mais qu'elle relève du canton.

Mme MALHERBE confirme qu'il s'agit d'une route cantonale, mais qu'une demande peut être formulée. La commune prévoit d'acquiescer un indicateur de vitesse mobile, qui sera installé à différents endroits avant d'adresser une demande au canton.

M. PESENTI estime que plus les demandes sont nombreuses, plus les chances d'aboutir augmentent.

Mme GARCIA revient sur le règlement du cimetière. Elle indique que deux ou trois points supplémentaires devraient encore être ajoutés. Elle rappelle qu'une juriste avait été mandatée sur la base d'un devis plafonné à CHF 8'000.-. Elle se dit étonnée que celle-ci ait cessé son intervention alors qu'il lui avait été demandé de s'inspirer notamment du règlement du cimetière de Dardagny. Elle estime qu'un éventuel dépassement aurait dû être signalé en amont, d'autant plus qu'un dépassement important est intervenu. Elle qualifie ce montant d'exorbitant au regard des prestations attendues.

Mme MALHERBE précise que la juriste n'a pas abandonné le dossier mais a transmis la version initiale. La décision de ne plus faire appel à ses services a été prise par le président et la vice-présidente de la commission.

Mme NOLL estime que le dépassement est conséquent au regard du résultat, jugé peu convaincant. Elle rappelle qu'il s'agit d'un sujet sensible pour la commune et que la commission attendait principalement un avis juridique clair sur l'information des familles concernant les tombes existantes.

Mme MOTA souligne l'importance de finaliser le règlement et remercie les personnes ayant travaillé sur le dossier.

4.5 Commission Événements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

La commission a décidé de lancer un test de campagne publicitaire dans les TPG afin de promouvoir un événement ciblé et d'évaluer l'impact sur la fréquentation. Le règlement relatif à l'acquisition d'œuvres d'art est en cours. Concernant la Ferme, la commission est toujours dans l'attente d'une proposition relative à l'organisation d'un marché et d'un potager en collaboration avec l'école.

Mme NOLL précise que le test TPG devra impérativement être accompagné d'un sondage, notamment réalisé par les jeunes présents lors de l'événement, afin d'en mesurer l'impact réel.

4.6 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de Mme Gabrielle Flammia, vice-présidente)

Aucune nouvelle à ce stade. La prochaine séance est fixée au 12 mars.

4.7 Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Il est précisé qu'il n'y aura pas de retour sur la question de l'extinction des luminaires puisque cette thématique a été exposée par Mme Noll dans le cadre de la commission conjointe Territoire-Sécurité.

Concernant le stationnement, un contrôle a été mandaté sur le parking du stade durant les mois de novembre et décembre ; 27 amendes ont été distribuées pour dépassement de la durée maximale de 15 heures. Il a été décidé de pérenniser les contrôles sur l'ensemble des routes et parkings déjà limités à 15 heures, afin de décourager l'occupation prolongée des places.

S'agissant du dépose-minute à l'école, à la suite d'une demande de l'Association des parents d'élèves, une place sera bloquée dans le parking communal, sur le modèle des zones « dépose-minute » d'aéroport, afin de permettre aux enfants d'être déposés en toute sécurité.

Concernant la sécurisation du chemin de l'école, un audit a été réalisé par le TCS. Il sera examiné en commission réunie afin de définir les priorités et les mesures à mettre en œuvre.

Au sujet des chiens tenus en laisse, une rencontre sera organisée avec la personne demandeuse de cette mesure. Il a été rappelé qu'il n'existe pas d'obligation générale de tenir les chiens en laisse, mais que la loi impose aux propriétaires de maîtriser leur animal.

À la suite de la tragédie de Crans, un contrôle des lieux publics a été évoqué. Le canton a adressé un courrier à l'ensemble des établissements. Les normes seront renforcées. Pour ce qui concerne les bâtiments communaux, tout est en ordre, sous réserve de quelques adaptations mineures.

4.8 Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

La commission a reçu des membres de la FASE - Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, à qui elle avait demandé un diagnostic pour la période de septembre à décembre 2025. Celui-ci conclut à un besoin pour les jeunes de 12 à 18 ans de disposer d'un lieu dédié, afin de prévenir les comportements à risques et de favoriser les interactions sociales. La commission a décidé d'aller de l'avant en mettant un lieu à disposition. Une évaluation sera effectuée après une année. Il est relevé que cette démarche a porté ses fruits dans les autres communes.

Concernant la petite enfance, les comptes de la crèche des 4 saisons (crèche intercommunale) ont été présentés et sont positifs.

Un projet de partenariat contre le désendettement ainsi qu'un projet sur l'impôt des jeunes sont en cours.

S'agissant de la piscine de Pré-Bois, il s'agit d'un projet intercommunal qui devrait se concrétiser vers l'ICC. Une deuxième piscine olympique est prévue sur le canton à l'horizon 2032, les communes participant selon différents critères.

Les activités destinées aux seniors rencontrent un fort succès ; il est envisagé de développer des offres similaires pour les adolescents.

M. PESENTI demande si un lieu a déjà été identifié pour les jeunes.

Mme MOTA répond que la discussion est en cours. Elle souligne qu'il est important de disposer d'un lieu, tout en précisant que la FASE propose également des activités extérieures.

Concernant le stationnement, **M. PESENTI** évoque la possibilité d'installer un système de caméras plutôt que de recourir à des agents, estimant qu'un investissement initial pourrait permettre d'éviter les contrôles humains réguliers. La question pourra être discutée en commission.

Mme FLAMMIA demande si le courrier du canton quant à la sécurité s'adressait uniquement aux établissements publics.

Mme MOTA précise qu'il ne concernait pas uniquement les établissements publics. Pour la commune, la réponse porte sur les bâtiments communaux, les restaurants relevant de leurs propriétaires. Les contrôles sont effectués au niveau cantonal.

Mme MALHERBE précise qu'un courrier a été adressé à chaque établissement genevois. Depuis fin 2023 et 2024, la commune a réalisé une étude « protection incendie » sur ses bâtiments publics, qui sont conformes aux normes, avec quelques adaptations effectuées.

Mme FLAMMIA demande quelle est la capacité maximale d'accueil de la salle communale.

Mme MALHERBE indique que ces informations sont affichées dans les salles et que des contrats d'entretien pour les extincteurs sont conclus.

Enfin, concernant la piscine à l'horizon 2032, **Mme MOTA** précise qu'il s'agit de l'échéance de réalisation, le projet comprenant trois îlots de bureaux propriétés de l'Etat de Genève et une piscine en sous-sol.

5. Délibération 1/2026 au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr 997'644.04 TTC pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin

Mme MOTA indique que les factures liées aux travaux ont déjà été payées. Il s'agit d'une délibération de régularisation dans le cadre du bouclage des comptes.

Elle précise que des subventions d'un montant total de Fr. 522'958.20 ont été perçues et que la commune a d'ores et déjà engagé les dépenses correspondantes. La délibération vise ainsi à formaliser cette régularisation administrative.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N 1/2026

Délibération au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr 997'644.04 TTC pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin

Vu la délibération pour un crédit de rénovation de la ferme Gindre-Constantin de Fr 9'442'640 Fr TTC voté le 12 octobre 2021 et approuvée par le Conseil d'Etat le 2 décembre 2021

Vu le décompte des travaux effectués et payés s'élevant à Fr 10'440'284.04 TTC représentant un dépassement de Fr 997'644.04 TTC.

Vu le préavis positif de la commission des finances du 12 février 2023 pour un dépassement de crédit de Fr 300'000 lié à la création d'une salle de jeux pour enfants non prévue

Vu la participation financière de Voisins Sarl Collex-Bossy pour cette salle de jeux de Fr 50'000

Vu les surcouts non prévisibles liés principalement aux CFC maçonnerie et charpente

Vu les subventions reçues d'un montant de Fr 472'958.20

Vu les préavis des commissions ad hoc de la ferme et des finances

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par dix oui, aucun non et aucune abstention

1. D'ouvrir un crédit complémentaire de Fr 997'644.04 TTC pour couvrir les dépenses liées à la rénovation de la ferme Gindre-Constantin, bâtiment du patrimoine financier.

Rose-Marie Mota

Présidente du Conseil Municipal

6. Résolution 1/2026 concernant le bilan effectué suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public voté en novembre 2024

Résolution concernant le bilan effectué suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public voté en novembre 2024

Considérant :

- a) En novembre 2024, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la résolution 4/2024 demandant à l'Exécutif de :
 - 1. Mettre en place la proposition d'extinction totale des lampadaires communaux pointés en bleu dans les plans par enlèvement des fusibles
 - 2. Fournir un bilan au Conseil municipal après une année de mise en service
- b) La demande numéro 1 a été mise en place début 2025 et conformément à la demande numéro 2, les commissions territoire et sécurité du Conseil municipal ont procédé au bilan de cette action.

Il en ressort :

De nombreux habitants se sont manifestés pour faire part de leur mécontentement quant à l'absence d'éclairage sur leur trajet. Les points les plus problématiques soulevés par des habitants sont :

- Le trajet école-domicile des écoliers pendant la période hivernale
- Le niveau de sécurité n'est plus optimal notamment sur les routes de Vireloup, de l'Etraz et des Fayards
- Les trajets jusqu'à arrêt de bus de la route des Fayards

- c) Comme mentionné ci-dessus, l'extinction des routes cantonales (route des Fayards, route de Collex, route de Bois-Chatton et la route de l'Etraz) dans le cadre du projet optimalux pose aussi des problèmes d'insécurité.

Le service cantonal (OCGC) supervisant Optimalux, interpellé par des habitants, souhaite connaître le préavis de la commune quant à un rallumage de l'éclairage public cantonal.

Au vu de ce qui précède,

le Conseil municipal

DECIDE

par neuf oui, aucun non et une abstention

de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

1. Rallumer les lampadaires communaux qui ont été éteints et mettre en place une extinction de ces mêmes lampadaires entre 1h et 5h du matin.
2. Répondre à la demande de préavis de l'OCGC par un souhait de rallumage de l'éclairage public cantonal.
3. Lancer une étude afin de déterminer comment optimiser l'éclairage public communal en tenant compte des problèmes de sécurité, de santé publique et d'amélioration de la biodiversité.

Rose-Marie Mota
Présidente du Conseil municipal

Mme FLAMMIA relève que les lampadaires des routes communales semblent déjà rallumés et s'interroge sur la nécessité du vote. Elle questionne également le choix du créneau horaire, estimant que la problématique de sécurité se pose surtout à la sortie de l'école jusqu'à 22h et qu'un horaire de 22h à 5h aurait pu être envisagé.

Concernant les routes cantonales, elle rappelle que, dans le cadre d'Optimalux, il était possible de définir des emplacements sensibles à maintenir éclairés. Elle s'interroge sur le choix de renoncer complètement au projet plutôt que de cibler certaines zones. Elle souligne les objectifs initiaux de réduction des nuisances pour la faune et de la pollution lumineuse. Elle estime par ailleurs que l'éclairage cantonal actuel semble suffisant et ne perçoit pas de problème particulier. Enfin, elle relève que certaines routes cumulent des éléments problématiques (trottoirs rabaissés, coussins berlinois, limitation à 40 km/h) et estime qu'un travail rapide de limitation de vitesse serait nécessaire.

Mme MOTA répond que la limitation à 30 km/h sera discutée lors de l'examen du rapport du TCS, certaines recommandations allant dans ce sens. S'agissant de l'éclairage des routes cantonales, elle précise que le canton décide des points sensibles et que la commune ne peut intervenir ponctuellement : soit elle sort temporairement du dispositif, soit elle l'applique dans son ensemble. Elle indique que les routes cantonales ont été rallumées plus rapidement, le personnel cantonal ayant agi avant la commune. Concernant les créneaux horaires, il est possible de modifier les coffrets, mais cela implique des contraintes techniques et financières. À l'issue de l'étude, un autre créneau pourrait être envisagé, le 1h-5h ayant été jugé trop extrême en commission.

M. MUNOZ explique que l'extinction est pilotée par un signal envoyé par les SIG, avec deux ou trois programmations possibles depuis Le Lignon. Dans le cadre de l'étude mandatée, il a été demandé au bureau d'ingénieurs d'examiner des solutions tant matérielles (hardware) que logicielles (software), ainsi que leurs implications financières.

Mme MALHERBE indique que, sur la route de Vireloup, des poteaux ont été demandés au service de voirie afin d'éviter le passage des véhicules sur les trottoirs. Elle rappelle que les routes de Vireloup et de l'Etraz font partie d'un réseau structurant, soumis à l'accord de l'Office des transports et à des normes spécifiques, notamment en matière de distance et de bordures de trottoir. Ces éléments devront être rediscutés en commission.

Mme MOTA précise que, sur les réseaux routiers structurants, la limitation de vitesse ne peut plus être fixée à 30 km/h et doit être portée à 50 km/h dans le canton, conformément à une décision du Grand Conseil.

Mme FLAMMIA estime qu'avant de sortir d'Optimalux, il conviendrait d'aller constater sur place la situation actuelle, relevant que l'éclairage cantonal rend les zones moins sombres qu'auparavant. Elle juge regrettable de rallumer certains tronçons, notamment entre Collex et Bossy, où elle ne perçoit pas de nécessité.

Mme NOLL rappelle qu'il s'agit d'une mesure temporaire et non d'un abandon définitif du projet. Elle souligne que les positions initiales des commissions sécurité et territoire divergeaient, mais qu'un consensus a été trouvé à la suite de la phase test, des courriers reçus et des observations. Elle indique qu'une étude est en

cours afin de déterminer précisément quelles installations pourraient être maintenues ou adaptées. Elle estime que, dans l'attente de résultats concrets, la sécurité doit primer.

M. POTVIN indique que certains secteurs, tels que Fayards et Crêt-d'El, demeurent dans l'obscurité. Il rappelle qu'il s'était opposé en commission sécurité au rallumage cantonal, estimant que l'éclairage n'était pas nécessaire. Toutefois, après discussion avec des habitants, il se dit désormais plus favorable au maintien des extinctions cantonales.

M. PESENTI rejoint les préoccupations liées à la sécurité aux abords de l'école, soulignant la faible hauteur des trottoirs sur un axe très fréquenté.

7. Propositions individuelles et questions

M. PESENTI demande où en est le dossier de la douane, notamment concernant son acquisition, rappelant qu'il avait été indiqué que le bâtiment était en bon état pour une mise en location.

M. MUNOZ répond que la commune sera future propriétaire, mais que l'acte n'a pas encore été signé, les démarches administratives avec le notaire étant en cours.

M. PESENTI ouvre une parenthèse concernant la douane de Bossy, désormais vide à la suite du dernier déménagement, et s'interroge sur une éventuelle vente.

M. MUNOZ indique qu'il n'y a aucune nouvelle à ce sujet.

S'agissant des travaux des SIG sur la route de Collex, **M. PESENTI** demande un état d'avancement.

Mme MALHERBE informe qu'une déviation des bus 52 et 55 est prévue du 28 février jusqu'à la fin mars. Les travaux se poursuivent autour du giratoire, puis à Bossy, avant un retour au giratoire. Le chantier à Bossy devrait commencer fin février.

M. PESENTI s'interroge sur une nouvelle déviation.

Mme MALHERBE confirme qu'une annonce a été faite et que certains arrêts de bus seront provisoires. Les dates seront communiquées au fur et à mesure.

Concernant le projet de décharge au Crêt-d'El, **M. FERRILLO** indique avoir pris connaissance de l'arrêt du Tribunal fédéral au sujet de l'initiative visant à rallonger à 300 m la distance entre les habitations et la décharge. Il relève que le recours a été rejeté sur le fond et que la distance de 300 mètres n'a pas été retenue, le Tribunal fédéral ayant laissé cette compétence au canton. Il demande quelle est la position du Conseil administratif et s'il convient de réagir ou d'attendre les prochains développements.

M. MUNOZ indique que l'Exécutif est dans l'attente d'éléments nouveaux. Il rappelle que la distance de 100 mètres figure dans le règlement d'application relatif aux gravières et que le Tribunal fédéral a jugé le cadre légal suffisamment clair pour ne pas retenir la distance de 300 mètres. L'Exécutif s'aligne sur les prises de position du Conseil municipal, notamment la délibération du 9 mars 2020 et la résolution du 11 novembre 2025 relative à la quatrième mise à jour du plan directeur cantonal. Il précise que la commune restera vigilante sur ces sujets.

Mme NOLL demande si de nouveaux éléments sont intervenus dans le cadre du COPIL concernant la décharge.

M. MUNOZ répond qu'il n'y a pas de nouveautés et que les COPIL relatifs aux décharges de type A et D ne sont actuellement pas actifs.

M. FERRILLO relève qu'un nouveau Conseiller d'État est en fonction et s'interroge sur l'opportunité pour le Conseil administratif de rappeler la position de la commune.

Mme NOLL propose de traiter ce point en commission territoire. Elle revient ensuite sur la formation aux premiers secours et suggère d'organiser une ou plusieurs soirées de formation, comme cela se faisait une fois par législature. Elle estime important de relancer cette initiative dans le cadre de la nouvelle législature et propose de traiter ce sujet en commission sécurité. Concernant le canal de Collex et le tronçon des Bouleaux, **Mme NOLL** observe que les travaux semblent presque terminés et félicite le service de la voirie. Elle demande s'il y a des nouveautés concernant le rond-point de la Pomme.

Mme MALHERBE indique qu'il n'y a pas d'évolution à ce stade.

S'agissant des travaux du pont de l'autoroute annoncés pour janvier, **Mme NOLL** demande un état de situation.

Mme MALHERBE indique ne pas avoir reçu d'information nouvelle. Les travaux semblent suivre le planning prévu et interviendront principalement lors de la construction du pont provisoire.

Enfin, **Mme LALONDE PATAKI** s'enquiert du déploiement de la fibre optique à Collex.

Mme MALHERBE précise que la fibre est déjà disponible dans certains secteurs et que les démarches doivent être entreprises directement auprès des prestataires afin de vérifier la couverture exacte.

* * *

La séance est suspendue à 20h45 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Thaïs Rakotomalala